



**CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE**  
délivré par le Maire au nom de la commune

|   |   |
|---|---|
| <b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b><br>DP 33535 20 X0105<br><br><u>Déposée le</u> : 12/11/2020<br><br><u>Avis de dépôt affiché le</u> : 12/11/2020   | <b>DEMANDEUR :</b><br>Monsieur<br>Bruno Carrere<br>192 rue Judaique<br>33000 Bordeaux |
| <u>Adresse du terrain</u> : 49, avenue de Branne<br><br><u>Commune</u> : Tresses<br><br><u>Parcelle(s)</u> : BB82, BB81   |   |
| <u>Destination</u> : changement de destination d'une maison à usage d'habitation en activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle pour la conclusion directe de vente de services ou de prestations de service accessoirement la présentation de biens.<br>Ne relève pas de l'ERP mais du code du travail |   |

Le Maire de la commune de Tresses certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée le 12/11/2020, par Monsieur Carrere Bruno, enregistrée sous le numéro DP 33535 20 X0105, pour le projet ci-dessus référencé, depuis le 12/11/2020.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Établi à Tresses 30/11/2020  
Par Délégation du Maire  
Adjoint au Maire chargé de  
l'aménagement durable et ressources  
Monsieur Christophe VIANDON

